



Caen, le 06/01/2020.

**Secrétariat
Général**

Objet : Préavis de grève

à Madame la rectrice
de l'Académie de Caen

Madame la rectrice,

En application de la loi du 19 octobre 1982, j'ai l'honneur de déposer au nom de notre organisation syndicale, le SGEN-CFDT de Basse-Normandie, un préavis de grève sur les revendications suivantes :

Une revalorisation des rémunérations des personnels de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur susceptible de compenser la perte des pensions programmée par le projet de passage à un système de retraite par points, avec un calendrier clair et un engagement chiffré dans la durée.

Le refus que cette revalorisation soit conditionnée à une augmentation des tâches ou du temps de travail des personnels.

Une amélioration des règles de reclassement pour les personnels contractuels

Une réduction drastique des inégalités femmes-hommes sur tous les éléments de rémunération alors que les primes creusent les inégalités entre femmes et hommes, sauf lorsqu'elles sont forfaitaires et servies à tous

L'engagement d'un travail dès maintenant sur l'aménagement des fins de carrière

L'engagement d'un travail dès maintenant sur la pénibilité

La durée de cette grève sera de : 24 heures (maximum pour chacun des personnels concernés).1 journée.

Le 9 janvier 2020.

Elle concerne l'ensemble des personnels de l'Académie de Normandie.

La présente lettre vaut préavis de 24 heures pour le mardi 17 décembre 2019, ce préavis couvrant aussi les agents commençant ou terminant leur travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, le SGEN-CFDT de Basse-Normandie participera à toute négociation qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.



**BASSE-
NORMANDIE**

Recevez, Madame la rectrice, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire Général : Olivier Buon